

# Installations photovoltaïques alpines

Avril 2024

## Le contexte en bref

Diverses modifications de la législation permettent un allègement des autorisations pour la création d'installations photovoltaïques dans les régions d'estivage. Ce sont les articles suivants qui ont le plus grand impact sur l'économie alpestre:

- L'article 71a de la loi sur l'énergie (baptisé «Solarexpress»): grandes installations photovoltaïques d'intérêt national.
- L'article 24 bis de la loi sur l'aménagement du territoire: installations photovoltaïques qui ne sont pas d'intérêt national et qui sont à la fois situées en dehors de la zone à bâtir et en dehors des surfaces agricoles utiles.

## Position de la SSEA

La promotion de sources d'énergie renouvelables, neutres en carbone et permettant de réduire la consommation d'énergie fossile est une tâche à laquelle la société tout entière doit s'atteler. En outre, les installations photovoltaïques dans les régions d'estivage peuvent, d'un point de vue économique, constituer une chance pour les propriétaires fonciers et peuvent être considérées positives de point de vue de l'économie alpestre, pour autant qu'une partie substantielle des recettes soient réinjectée dans les alpages, par exemple sous la forme d'investissements dans l'infrastructure de l'exploitation d'alpage.

Par contre, les avantages financiers ne devraient en aucun cas déboucher sur l'élimination de la production alpagère. C'est la raison pour laquelle il doit rester possible de faire pâturer le bétail sur les terrains des installations solaires et de le garantir par un contrat passé avec les exploitants des installations. Les contrats d'exploitation doivent être équitables, en particulier pour les fermiers et les indemnités doivent être équilibrées.

L'emprise sur le paysage et le terrain est considérable. C'est pour cette raison, d'ailleurs, que des doutes ont été émis quant à la compatibilité de l'exploitation des alpages avec la production d'électricité. Il y a lieu, également, de définir les procédures à suivre en cas de démantèlement futur des installations ou d'événements naturels, afin d'éviter au maximum les dégâts aux terrains occasionnés par des substances polluantes ou divers débris.

La SSEA tient à ce que tous les acteurs de l'économie alpestre disposent des informations nécessaires permettant une prise de décision équilibrée et que les négociations avec les exploitants des installations solaires puissent se dérouler d'égal à égal. En dépit des efforts déployés par les cantons concernés et du travail de conseil et de recherche mené jusqu'ici, l'état actuel des connaissances sur le sujet est clairement insuffisant. Certaines informations-clés font encore défaut:

- L'interprétation et la clarification des bases légales existantes.
- Les effets des installations photovoltaïques sur la croissance des plantes et sur la composition biologique des pâturages.
- Les effets des installations solaires sur l'utilisation des pâturages par le bétail et sur son comportement.

C'est la raison pour laquelle la SSEA attend une rapide clarification de la situation de la part de tous les acteurs concernés.

#### Liens utiles

- Installations photovoltaïques dans la zone d'estivage – bases juridiques et recommandations pour les exploitants d'alpage, Société suisse d'économie alpestre (avril 2024, en all. seulement):  
<https://www.alpwirtschaft.ch/features/photovoltaikanlagen-im-soemmerungsgebiet/>
- Installations photovoltaïques dans la zone d'estivage, fiche technique du Plantahof, GR (janvier 2024, en all. seulement):  
[https://www.gr.ch/DE/institutionen/verwaltung/dvs/alg/Dokumente%20Landwirtschaft/SB\\_HS\\_04\\_DE\\_Merkblatt\\_Photovoltaikanlagen\\_auf\\_S%C3%B6mmerungsfl%C3%A4chen.pdf](https://www.gr.ch/DE/institutionen/verwaltung/dvs/alg/Dokumente%20Landwirtschaft/SB_HS_04_DE_Merkblatt_Photovoltaikanlagen_auf_S%C3%B6mmerungsfl%C3%A4chen.pdf)
- Installations solaires sur les terres cultivées : Agri-PV et PV alpin, Prise de position de l'Union suisse des paysans (janvier 2024) : [https://www.sbv-usp.ch/fileadmin/sbvuspch/05\\_Themen/Erneuerbare\\_Energien/2401126\\_Position\\_PV\\_auf\\_Kulturland\\_fr.pdf](https://www.sbv-usp.ch/fileadmin/sbvuspch/05_Themen/Erneuerbare_Energien/2401126_Position_PV_auf_Kulturland_fr.pdf)
- Grandes installations photovoltaïques alpines, notice du canton de Berne (mai 2023):  
<file:///C:/Users/selina.droz/Downloads/Merkblatt-Alpine-PV-Grossanlagen-V1-230710-frz.pdf>